



DÉPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE LA
CHAUX DE GILLEY

6.4

Plan
Local
d'Urbanisme



DOSSIER D'APPROBATION

ANNEXES

**6.4 : SCHEMA DU SYSTEME
D'ELIMINATION DES DECHETS**

*Dossier annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 08 février 2008*

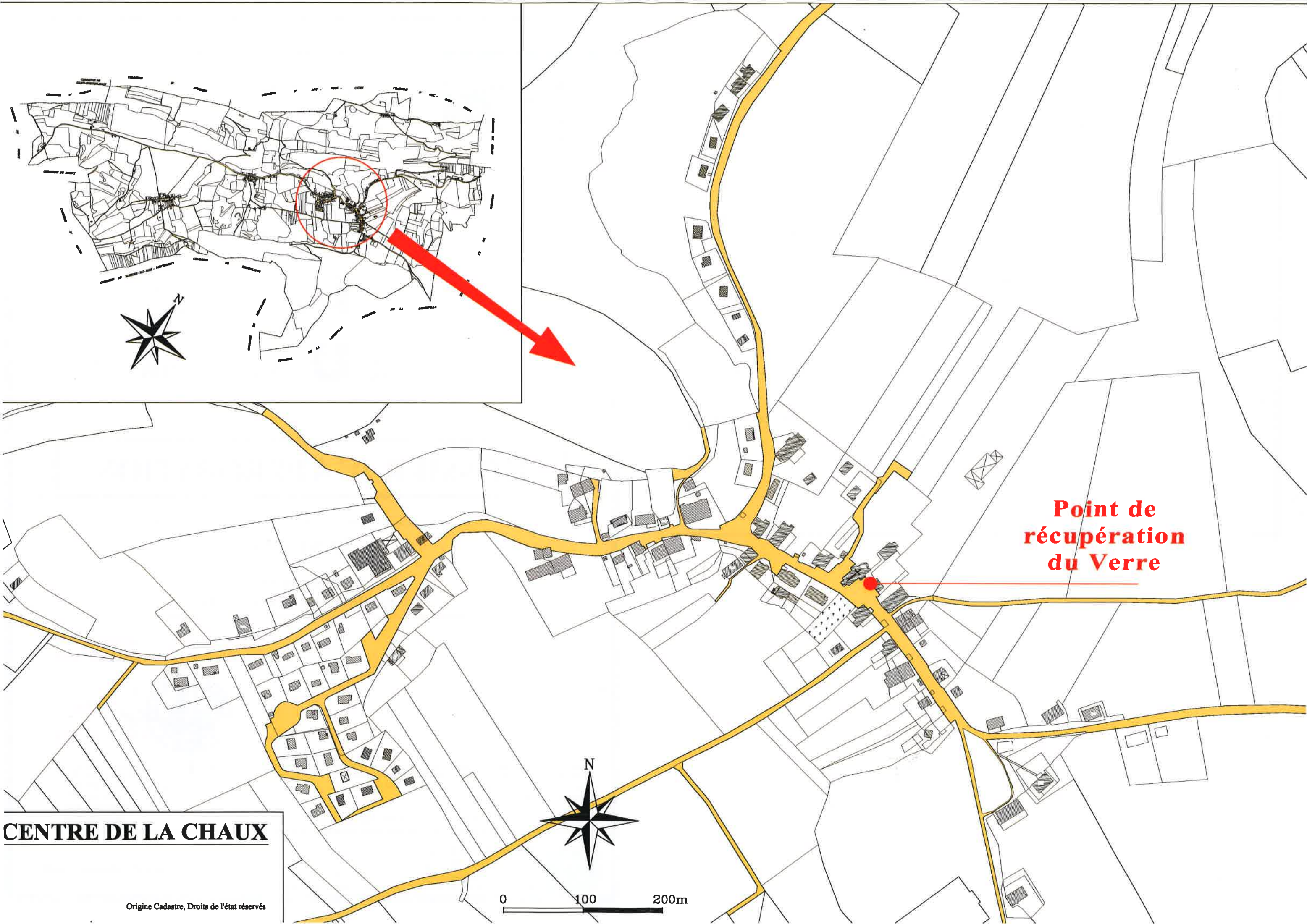
 **Le Maire,**
Annie JACQUET

Prescription de la révision du PLU par délibération du Conseil Municipal du : 05 novembre 2003
Arrêt du PLU par délibération du Conseil Municipal du : 12 juillet 2007
Soumis à enquête publique du : 19 novembre 2007
au : 19 décembre 2007
Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal du : 08 février 2007



Cabinet RUEZ & Associés
SARL de Géomètres-experts fonciers
19 rue du Maréchal Leclerc - 25200 MONTBELIARD
tél. 03.81.91.72.03 - fax. 03.81.91.31.99 - Email : daniel.ruez@wanadoo.fr

N° 05019 - 08 février 2008



**Point de
récupération
du Verre**

CENTRE DE LA CHAUX

Origine Cadastre, Droits de l'état réservés

Note sur le schéma du système d'élimination des déchets :

La compétence en matière de collecte et traitement des ordures ménagères est déléguée à la Communauté de Communes de Montbenoit.

Celle-ci adhère aux :

- Syndicat Mixte pour l'Etude du Traitement des Ordures Ménagères (créée par arrêté préfectoral du 11 janvier 1985),
- Syndicat Mixte pour l'Etude de la Collecte des Ordures Ménagères.

Un système de tri sélectif est mis en place avec :

- une collecte du verre dans un conteneur collectif localisé vers les ateliers municipaux au village,
- une collecte porte à porte :
 - d'ordures ménagères, ramassées le mercredi matin,
 - de cartons, papiers, emballages, collectés le jeudi matin,
- trois déchetteries sur le canton (Gilley, Maisons du Bois, Saint Gorgon) pour les déchets verts et encombrants.

Le Conseil Général indique dans son plan de gestion (pièce 7 du P.L.U) six décharges inventoriées nécessitant des travaux en marge du P.L.U., permettant :

- d'effacer l'impact visuel,
- de limiter les percolations dans les déchets,
- de limiter le ruissellement,
- de limiter l'accès.